SEIGNOSSE

LA NOUVELLE

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE
NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2020

03

COVID 19

SEIGNOSSE S'ORGANISE

Vue de Seignosse par Félix Vidal
felixvidal40

LES SEIGNOSSAIS

NAISSANCES

03/10 .. LAMOURE Nina
03/10 .. VARENNES Cassie
29/07 .. MEOULE Isaac
20/08 .. LAPEBIE Arthur
20/08 .. LAPEBIE Alizé

MARIAGES

19/09 .. CUENOT Antoine et ROBERT Lisa
10/10 .. MICHEAU Florian et PREISS Aurélie

DÉCÈS

02/09 .. DELELIS Marie
05/09 .. BISBAU Gérard
17/09 .. LAULHE Lucienne, Marie
20/09 .. BETRIA Catherine
23/09 .. DUCOURNAU Georgette, Renée
27/09 .. GACHET Roland, Jean, Henri
28/09 .. LABROUCHE Gérard
10/10 .. ZAMPERETTI Brune

CETTE PAGE EST LA VÔTRE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Covid-19 /// Puis-je aller rendre visite à ma grand-mère à l'EHPAD ? Puis-je faire un tour de vélo ? Où puis-je trouver des attestations ?

Le gouvernement a décidé d'un deuxième confinement pour faire face à l'épidémie de covid-19, vous êtes nombreux à appeler la mairie pour poser vos questions à ce sujet. La mairie reste à votre écoute et vous informe que la plupart des réponses sont sur le site internet de la commune **seignosse.fr** qui est maintenu à jour au fur et à mesure. Aussi, vous retrouverez dans ce numéro l'ensemble des mesures prises à Seignosse dans des pages dédiées Covid-19.

Devenez acteurs de votre magazine

Seignossais, associations, entreprises, vous pouvez participer à la fabrication de votre magazine en envoyant vos questions, photos et même histoires... Cette première page vous est réservée mais d'autres rubriques sont construites grâce à votre participation. Contactez la mairie au **05 58 49 89 89** ou par mail **lanouvelle@seignosse.fr**

SOMMAIRE

2 VOTRE PAGE
3 ÉDITORIAL
4-5 RETOURS EN IMAGES
VU À SEIGNOSSE
6-7 BRÈVES
8-9 ACTUALITÉ - COVID 19
CONFINEMENT À SEIGNOSSE **COMMENT ÇA MARCHE !**
10-11 ACTUALITÉ - COVID 19
SEIGNOSSE **S'ORGANISE**
12-15 DOSSIER
L'AN VERT **DU DÉCOR**
16-17 SERVICE
UNE SAISON TOURISTIQUE PAS COMME LES AUTRES
18-19 PROJETS
20 VIE ASSOCIATIVE
PORTRAIT / LES **ASSO**
21 ÉCONOMIE
ENTREPRENDRE À SEIGNOSSE
22 TRADITION
LES ÉCHASSIERS LANDAIS
23 TRIBUNES
EXPRESSIONS **POLITIQUES**

Cher(e)s Seignossais(es),

À l'heure où nous bouclons cette Nouvelle, notre commune se trouve malheureusement de nouveau reconfinée afin de lutter contre la recrudescence de l'épidémie de Covid 19. Bien qu'allégé, ce nouveau confinement est bien évidemment difficile à accepter tant d'un point de vue économique que social. À travers ces quelques pages, vous découvrirez cependant les mesures mises en place par la Municipalité pour accueillir les enfants de la commune au sein de notre groupe scolaire ou tout simplement pour vous offrir un accueil de qualité en mairie.

Parce que la vie continue néanmoins, ce numéro est largement consacré à l'opération Seignosse 2030, et sur nos engagements en matière d'urbanisme, notamment sur la partie océane. Vos attentes, nous le savons, sont nombreuses. Nous sommes déterminés à relever ce défi et à accélérer la rénovation de notre station. Autre problématique importante, la gestion de nos eaux pluviales, sujet sur lequel vos questions ont été nombreuses au cours des réunions de quartier d'octobre. Là aussi, vous trouverez dans cette Nouvelle nos propositions en la matière.

Enfin, je ne peux terminer cet édito sans évoquer l'annulation de notre traditionnel marché de Noël. Cette décision, soyez-en convaincu, fut un crève-cœur pour l'ensemble de l'équipe municipale, et de nombreux Seignossais(e)s. J'en prends cependant en responsabilité tant l'issue de la pandémie que nous traversons reste incertaine et la nécessité de restreindre nos activités plus que jamais à l'ordre du jour. Les prochains mois, je l'espère, nous permettront d'organiser de nouvelles manifestations. Ensemble, restons mobilisés pour nous protéger.

Pierre Pecastaings
Maire de Seignosse

SEIGNOSSE LA NOUVELLE Lettre d'information municipale, éditée par la ville de Seignosse / 1998 Avenue Charles De Gaulle, 40510 Seignosse, Tél : 05 58 49 89 89, mairie@seignosse.fr / Directeur de publication : Pierre Pecastaings / Réalisation - photos : service communication - office de tourisme, EHPAD / Rédaction : services municipaux, Becom Different / Dépôt légal à parution / Impression : 4 100 exemplaires papier PEFC - Imprimerie d'Albret / Distribution : Distri-express / ISSN 2679-8956

VU À SEIGNOSSE

Malgré la crise sanitaire, la vie municipale suit son cours. Voici quelques instantanés de beaux moments partagés entre deux confinements !

1

2

1 | RAYONS DE SOLEIL

La micro-crèche « Les rayons de soleil » a été inaugurée vendredi 11 septembre, par le maire Pierre Pecastaings, en présence des élus municipaux (adultes et enfants), du directeur de la CAF des Landes M. Biava, de la Conseillère départementale Mme Bergeroo et des équipes de M. Allovon, de l'association Enfance pour tous.

2 | FAMILLE NOMBREUSE

Le 26 septembre, la Grande Journée en Famille aura vu les Seignossais de toutes générations se retrouver dans le cadre d'activités variées, proposées par le service jeunesse. Ateliers, jeux, expositions… Rien n'a manqué !

3 | LES SENIORS L'ADORENT

La semaine bleue ne donne pas le blues ! Du 5 au 9 octobre, municipalité, associations et partenaires se sont donné le mot pour proposer à nos aînés un panel d'activités, prétexte à se retrouver et à se distraire. L'occasion aussi d'échanger avec le maire et l'élue en charge du social, Carine Quinot.

4 | AU TABLEAU !

Le 6 octobre, le maire et la conseillère Maud Ribeira ont fait le tour de toutes les classes pour souhaiter une bonne année aux élèves et enseignants de la commune. Le tout sans interro surprise…

2

3

3

4

5 I ÉCOUTE RÉCIPROQUE

C'est une scène qui est appelée à se renouveler souvent. Dès ce début d'automne, des réunions de quartier ont été organisées, pour donner l'opportunité aux Seignossais de dialoguer librement avec leurs élus. Des échanges importants pour éclairer et orienter l'action publique.

6 I LIVRE SERVICE

Il n'est jamais trop tôt pour découvrir l'importance des livres et prendre le goût de la lecture. Les 13 et 14 octobre, le maire, Pierre Pecastaings, l'adjoint Franck Lambert et la conseillère Maud Ribeira, en compagnie de Jean Delas, le président de l'association « Lire sur la vague », ont distribué aux élèves et à leurs parents un exemplaire du livre « Le bonnet d'ona » de Frédéric Stehr.

7 I TROP DE LA BALLE !

« En avant les filles » ! Le 21 octobre, le tennis club de Seignosse accueillait les graines de championnes de Dax, Saint-Martin-de-Hinx, Pouillon, Bénesse-Maremne, Tosse, Capbreton, Soustons et Saint-Geours-de-Maremne. Cette journée spéciale leur a permis de découvrir la compétition dans un cadre ludique, pédagogique et convivial.

8 I ILS BRÛLENT LES PLANCHES

Mais au figuré seulement ! La compagnie théâtrale « La Cabale », au cours de leur résidence d'artistes pour deux semaines à la salle Vidal, ont reçu les élèves seignossais. Une représentation en plein air de leur spectacle a également eu lieu le 16 octobre.

9 I MERCI MONSIEUR LE PROFESSEUR

À Seignosse comme dans toutes les écoles de France, un hommage solennel a été rendu à Samuel Paty. C'était le 2 novembre, à l'école des 2 Étangs, en présence de l'équipe municipale.

EN BREF

Passez par le préau

À toute chose malheur est bon : l'obligation de différencier les entrées et sorties des écoliers, liée au protocole sanitaire, a permis de constater à quel point l'accès des maternelles se faisait difficilement à l'école du Grand Chêne, par un portail situé au milieu et au fond de la cour. Les services techniques ont profité des congés scolaires pour aménager un nouvel accès, qui permet aux enfants d'arriver directement sous le préau.

Spots de champions

Organisés par la Ligue de Surf Nouvelle Aquitaine, les championnats de surf Espoirs 2020 ont bénéficié du soutien financier de Seignosse et de ses communes voisines. Pour la troisième fois consécutive, en une semaine au cœur de l'été, de jeunes compétiteurs se sont disputés les 17 titres de Champion(ne)s de Nouvelle-Aquitaine sur les célèbres pics landais de Seignosse, Hossegor et Capbreton.

Bornés mais accueillants !

Vous êtes content, n'hésitez pas à le faire savoir ! Vous souhaitez que nos services s'améliorent ? Dites-nous comment ! Une borne de satisfaction est désormais accessible à l'accueil de la mairie. En un simple clic sur une tablette, vous partagez votre expérience lors de votre passage. L'objectif est de continuer d'améliorer votre accueil en permettant d'identifier instantanément les domaines perfectibles.

Inscriptions pour les câlins

Depuis le 15 juin dernier, la Ville de Seignosse dispose de 2 micro-crèches, l'îlot câlins et Les rayons de soleil. Leur gestion a été confiée à l'association Enfance pour Tous dans le cadre d'une délégation de service public. La ville conserve la présidence de la commission d'attribution de places. Afin de les attribuer de manière objective et transparente, le conseil municipal a validé de nouveaux critères, qui sont consultables à la mairie.

Pas de cadeau

Ou du moins, pas trouvés au marché de Noël 2020 de Seignosse Bourg. Après avoir étudié tous les scénarios possibles, prenant en compte les restrictions sanitaires actuelles, la décision a été prise de l'annuler.

Take off

Retenez bien ce nom : Ethan Fernandez. Au cours d'une saison estivale chargée, ce jeune surfeur seignossais s'est imposé au championnat des Landes de surf, finissant premier des moins de 8 ans et troisième des moins de 12 ans au championnat de Nouvelle-Aquitaine. Il s'est également distingué au championnat du club Lou Surfou de Seignosse, recevant la Pigne d'or, attribuée à celui qui s'engage sur la plus grosse vague… Autant de performances qui viennent saluer un engagement quotidien à l'entraînement et à l'effort. À suivre !

Auto, boulot, du nouveau !

Les dispositifs d'aide destinés aux jeunes, la bourse au permis et l'aide communale au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ont été modifiés pour renforcer leur efficacité.

La bourse au permis a pour objectif de faciliter l'intégration professionnelle et sociale des bénéficiaires et participe à la lutte contre l'insécurité routière. Désormais l'aide de 500 euros sera versée directement au bénéficiaire (ou à son représentant légal), lorsqu'il aura obtenu son code et réalisé sa contribution d'intérêt collectif. Cette dernière est réduite à 6 jours au sein d'un service de la collectivité. L'inscription est maintenant possible dans l'auto-école au choix du bénéficiaire sous réserve de résider à Seignosse. Enfin, la durée de validité de la convention est portée de 2 à 5 ans.

L'aide au BNSSA permet d'accéder à un emploi saisonnier et de bénéficier d'un tutorat par un personnel qualifié, tout en compensant la réduction du nombre de CRS présents sur les plages de la commune durant la période estivale. Le conseil municipal a validé les évolutions suivantes : réserver l'aide communale aux jeunes de 16 à 25 ans, étendre son bénéfice à l'ensemble des jeunes habitant sur le territoire de MACS et élargir le délai de réalisation de la contrepartie de 2 à 5 ans dont la 1ère année auprès de la commune de Seignosse. La rénovation du dispositif est accompagnée par une communication renforcée auprès des établissements scolaires, centres de formation et MACS.

Aux urnes (jeunes) citoyens !

Aux âmes bien nées, l'engagement n'attend point le nombre des années ! Créé en 2019, le CME (Conseil Municipal des Enfants) devient le Conseil Municipal des Jeunes, et s'élargit aux pré-adolescents et adolescents. La municipalité souhaite en effet associer plus largement la jeunesse seignossaise à la vie municipale. En portant leur parole, le futur CMJ apportera un relai essentiel à l'éclosion d'idées, à la confrontation de points de vues et favorisera l'ouverture à la citoyenneté.

Au sein du CMJ, les jeunes seront appelés à se prononcer sur différentes thématiques et à exprimer leurs demandes et avis sur le fonctionnement de leur commune. En retour, ils sont aux premières loges pour en apprendre plus sur le fonctionnement de la démocratie municipale et des institutions publiques.

Les élections auront bientôt lieu, pour renouveler ses membres. Les jeunes intéressés pour candidater sont appelés à se faire connaître, avec l'accord et le soutien de leurs parents.

Pour plus de renseignements contactez le service jeunesse :
Julie Beyrand, 06 71 61 84 68, cmj@seignosse.fr

CONFINEMENT À SEIGNOSSE
COMMENT ÇA MARCHE ?

Le maire Pierre Pecastaings revient sur les mesures prises pour la commune

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum. Le maire, Pierre Pecastaings explique la gestion de cette crise et l'organisation des services pour la commune de Seignosse.

Comment s'organise un confinement à la mairie de Seignosse ?

Le lendemain de l'annonce, nous avons réuni une cellule de crise avec l'ensemble des chefs de service afin d'organiser au mieux l'administration communale. Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a été réactivé et adapté aux mesures prescrites pour ce nouveau confinement. L'expérience de la première crise nous a ainsi permis d'être plus réactifs et de prendre en compte rapidement les mesures édictées par le Gouvernement, et ce afin d'assurer la continuité du service public communal, qui constitue le premier lien avec les administrés.

Aviez-vous des priorités dans cette gestion de crise ?

La première des priorités a été de faire en sorte que les agents de la commune puissent accueillir les Seignossais et les Seignossaises en toute sécurité. Bien entendu, certains services sont plus impactés que d'autres. Je pense notamment au CCAS (aides aux plus fragiles, portage des repas, des courses), à l'EHPAD et à l'école, où il a fallu une nouvelle fois s'adapter. Je tiens par ailleurs à remercier l'ensemble des agents qui ont su en un temps record mettre en place une nouvelle organisation prenant en compte les protocoles de l'État.

« J'incite tous les Seignossaises et les Seignossais à respecter les consignes édictées par les pouvoirs publics. »

Aujourd'hui la mairie fonctionne-t-elle normalement ?

Vis-à-vis du public, les services administratifs de la Mairie fonctionnent normalement. L'accueil reste ouvert tous les jours de la semaine selon les horaires habituels. Certains services sont toujours accessibles sur rendez-vous (urbanisme, état civil…). En dehors des agents de l'accueil, le télétravail reste cependant de rigueur afin de limiter les contacts. Une fois par semaine néanmoins, je réunis les chefs de service afin de faire le point sur la situation, dans le strict respect des gestes barrières, bien évidemment.

À l'inverse du premier confinement, les plages restent ouvertes sans toutefois que les activités nautiques soient autorisées, notamment le surf. Qu'en pensez-vous ?

Je pense en premier lieu que nous devons tous prendre la mesure de la période que nous traversons et limiter au maximum nos activités extérieures, dont le surf. Je comprends cependant la volonté des pratiquants et leur désir de poursuivre cette activité. Je n'ai pas manqué de sensibiliser les services de l'État en ce sens via notamment le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises. Dans l'attente d'éventuelles modifications, je pense qu'il est nécessaire que chacun respecte la loi, et les forces de l'ordre en charge de la faire appliquer.

Un certain nombre de maires à travers le pays ont décidé de signer des arrêtés municipaux afin d'autoriser l'ouverture des commerces de détail, jugés dans cette période de confinement non-essentiels. Pourquoi ne pas avoir fait de même à Seignosse ?

Cette possibilité a fait l'objet de discussions avec l'ensemble de mes collègues de la communauté de communes MACS. Je suis bien évidemment conscient de la situation dramatique que traverse un certain nombre de nos commerçants et artisans. Les inciter à ouvrir aurait été cependant illégal, et donc potentiellement dangereux pour la poursuite de leur activité. Un courrier validé par l'ensemble des maires de MACS a néanmoins été envoyé à la Préfète des Landes afin de sensibiliser les services de l'Etat sur ce point. Des initiatives économiques seront également portées à l'échelle intercommunale afin de soutenir l'ensemble des acteurs en difficulté.

Un dernier mot ?

J'incite tous les Seignossaises et les Seignossais à respecter les consignes édictées par les pouvoirs publics. J'entends et comprends les réserves exprimées par les uns, les réticences exprimées par les autres. Ces mesures sont bien évidemment imparfaites et contraignantes, parfois considérées comme injustes. Elles demeurent néanmoins le seul moyen de mettre fin à cette pandémie, et de pouvoir envisager demain un avenir plus serein. Ensemble, restons mobilisés pour nous protéger.

SEIGNOSSE S'ORGANISE

S'il y a une chose que le premier confinement nous a apprise, c'est l'importance des services publics et de la solidarité face à la crise. Alors qu'une deuxième vague remet notre territoire à l'épreuve, nous faisons le point sur les modalités d'ouverture et dispositions alternatives mises en place.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

L'accueil de la mairie reste ouvert au public aux horaires habituels : 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les services reçoivent **uniquement sur rendez-vous**. Il reste nécessaire d'éviter les déplacements, prévoyez ceux-ci seulement si nécessaire, privilégiez d'abord un appel à la mairie.

Pour contacter la mairie :
tél : **05 58 49 89 89**
mail : **mairie@seignosse.fr.**
facebook : **@villedeseignosse**

Inscriptions aux alertes SMS
et **suivi de l'actualité : seignosse.fr**

La commune tient à votre disposition des attestations de sorties en mairie, ainsi que sur demande. Elles sont aussi téléchargeables sur seignosse.fr

BÉNÉVOLES

Si vous souhaitez apporter votre aide aux personnes vulnérables (transport, courses…), n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie 05 58 49 89 89 nous nous chargerons de vous mettre en lien avec les services concernés.

CCAS
AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

La commune assure un **suivi des personnes isolées**. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous, ou un de vos proches, êtes dans ce cas.

Le **service de portage de repas à domicile reste actif** et est ouvert à toute personne sur inscription à la mairie au 05 58 49 89 89 ou par mail à ccas@seignosse.fr, en fonction des possibilités du service du pôle culinaire de MACS.

Tarif entre 4,90 et 8,50 euros selon vos revenus, votre avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 est nécessaire à l'inscription. Il faut compter **entre 48 et 72h pour la mise en place** de ce service.

Un service d'aide aux habitants âgés et ayant des **difficultés à se déplacer** est mis en place pour les courses indispensables. Il est possible d'appeler la supérette VIVAL du Bourg au 05 58 72 84 48 qui assurera une **livraison à domicile**.

Le CIAS de MACS propose un **accompagnement au transport** sous certaines conditions. Toute demande peut être étudiée pour les premières nécessités. Contact : Emmanuelle Piot au 06 30 35 75 11.

EHPAD L'ALAOUDE

Les **visites** dans les conditions sanitaires renforcées sont **maintenues**. Il faut prendre contact auparavant au 05 58 49 80 95.
> entre 14h30 et 17h30
> 1/2h par semaine par résidents.
> 2 visiteurs maximum.

PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Chaque enfant, à partir du CP, porte un **masque fourni par les parents** pendant tous les temps scolaires et périscolaires. Un masque ne pouvant pas être porté plus de 4 heures, il conviendra donc de fournir 2 masques par jour aux enfants.

Les services périscolaires sont proposés pour les enfants des familles qui n'ont aucun autre moyen de garde. Aussi, **une inscription et une réservation préalables** sur le portail famille, pour toute participation à un temps périscolaire (accueils périscolaires du matin/du soir, pause méridienne, TAP, transport scolaire, mercredi après-midi), deviennent indispensables, au plus tard 24h avant toute activité sollicitée.

Attention les horaires d'accueil sont modifiés :
• Accueil du matin à partir de 8h
• Accueil du soir jusqu'à 18h

ÉCOLES

Les écoles du Grand Chêne et des 2 Étangs **restent ouvertes**. Renseignements par mail e.seignosse@ac-bordeaux.fr.

SALLES MUNICIPALES

Elles sont fermées. Aucune réservation ni événement n'auront lieu jusqu'à nouvel ordre.

Les résidents et le personnel de L'EHPAD gardent la pêche. Merci pour ce partage de bons moments.

TOURISME

L'office de tourisme est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.
Vous pouvez les contacter par mail : contact@seignosse-tourisme.com
chat en ligne : www.seignosse-tourisme.com
et par messageries Facebook et Instagram, pour lesquels une permanence est assurée.

L'aire de camping-car, gérée par Camping-car-park, **reste ouverte**.

La commune a demandé une **suspension des locations saisonnières** à tous les hébergeurs référencés sur la plateforme de collecte de la taxe de séjour.

Les établissements accueillant du public **sont fermés** jusqu'à nouvel ordre : le Golf, Naturéo, la réserve Naturelle de l'Étang Noir, le Tube Les Bourdaines.

ESPACES PUBLICS

Parcs, forêt, plages... les lieux publics restent accessibles dans la **limite des 1 km** autour de chez soi. **Toutes les activités nautiques sont interdites.**

Les équipements urbains communaux sont **interdits d'accès** : aires de jeux, aire de fitness, city stade, skateparks.

Le **marché du mercredi matin sous la halle couverte est maintenu** dans le strict respect des consignes sanitaires.

ACTIVITÉS SPORTIVES CULTURELLES ET CULTUELLES

Les associations sportives **suspendent jusqu'à nouvel ordre** les entraînements et les compétitions. Les associations culturelles et sociétales ont été invitées également à interrompre leurs activités.

L'accès au cimetière est **maintenu**.

L'église reste ouverte au public dans le respect des mesures liées aux déplacements et aux mesures barrières. **Les offices religieux sont interrompus.**

SITCOM

Les services de collecte du Sitcom sont peu impactés par les nouvelles mesures :
– La **collecte des déchets est maintenue** dans les conditions et organisation actuelles.
– Les **déchetteries sont ouvertes** avec obligation du masque pour les usagers et l'agent d'accueil.
– La **vente de produits** (paillage, compost,...) est **suspendue**. La plate-forme est fermée le samedi.
– La mise à disposition des composteurs est suspendue.

À Seignosse, Laetitia assure quotidiennement le service de portage des repas préparés par le pôle culinaire de MACS. Un service ouvert à plus de Seignossais sur cette période.

Une question ?
0 800 130 000
C'est le numéro vert, gratuit, qui vous permet d'avoir une réponse en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7.

Toutes les mesures présentées ici sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires, suivez l'actualité sur seignosse.fr

Vue aérienne,
Des bourdaines vers le Nord ©alpi

L'AN VERT DU DÉCOR

Pour sa politique urbanistique, Seignosse a décidé de privilégier la pertinence et la pérennité de ses aménagements. Comment ? En conciliant le respect de la nature et les attentes des usagers.

PLUS BELLE LA PLAGE

Recréer la continuité nord-sud entre le Penon et les Bourdaines, c'est un des volets emblématiques du projet Seignosse 2030.

Une liaison douce pour profiter au mieux des beautés du littoral seignossais… Que rêver de mieux ? C'est en partie chose faite, avec les travaux menés sur la plage du Penon. Une première section de l'itinéraire a vu le jour en haut de la dune. Il doit maintenant se poursuivre à son pied, dans la lette. Cette dépression, située derrière le cordon dunaire et avant la frange forestière, est un espace naturel riche d'une faune et d'une flore spécifiques. Problème, au fil des ans, cet espace a été colonisé par des équipements sportifs et des aménagements urbains aujourd'hui vieillissants.

QUOI ET OÙ ?

Un des objectifs du plan plage est donc de redonner une continuité et de l'espace à cette lette, pour qu'elle puisse renouer avec sa vocation naturelle. Cela comprend un ensemble d'opérations spécifiques :

• Réaménagement des parkings (choix des matériaux, réorganisation pour faire reculer les voitures de la dune)
• Relocalisation des arènes
• Retraitement de la zone de loisirs

Ce dernier aspect pourrait se faire en insérant un volet pédagogique à l'espace retrouvé. Les promeneurs seraient ainsi renseignés sur la richesse naturelle de l'espace qu'ils empruntent.

QUI, QUAND ET COMBIEN ?

La consultation pour désigner un maître d'œuvre, chargé de concevoir et de chiffrer ce projet vient d'être lancée. Il devrait être désigné en début d'année 2021. Une première phase de travaux pourrait alors intervenir avant la saison 2022. À ce stade, difficile de prévoir un coût à cette opération. On estime cependant son montant à 1,6 millions d'euros.

RECENTRER LE PENON

L'opération « Cœur de Penon » se poursuit et évolue, pour anticiper le recul du trait de côte et favoriser la réimplantation des commerces.

Gouverner, c'est prévoir… Y compris les caprices de l'Océan ! Initiée lors de la précédente mandature, l'opération Cœur de Penon (voir encadré) a fait l'objet d'études complémentaires, qui ont amené la nouvelle équipe municipale à revoir ses modalités. Si elle partage les constats de ses prédécesseurs concernant les dysfonctionnements de la station, et la nécessité d'y remédier pour redynamiser Seignosse Océan, elle diverge sur les réponses à y apporter. Ainsi, le programme de démolition-reconstruction, proposé au nord de la place Castille et au niveau de la place de l'Escargot est limité d'un point de vue environnemental. La proximité du cordon dunaire, et le faible recul des bâtiments projetés ne semblent pas compatibles avec la problématique d'anticipation du recul du trait de côte, à laquelle sont confrontées la plupart des stations balnéaires du littoral. Par ailleurs, les études révèlent un déficit financier déraisonnable sur l'opération, de l'ordre de 6 millions d'euros, notamment dû au rachat de murs et de fonds de commerces.

RÉORIENTATION

La nouvelle municipalité a donc jugé indispensable d'échanger avec ses partenaires, qui suivent ces études depuis leur commencement, dans le cadre d'un Comité Technique. En présence des représentants de l'État, de la Région, du Département, du GIP littoral, de l'ONF, de la Banque des Territoires et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, la nouvelle municipalité a expliqué comment et pourquoi elle souhaitait réorienter le projet.
Son projet est de recréer une centralité, non pas autour de la place Castille, trop proche du trait de côte, mais autour de l'actuel parking de la place Gentille, en y créant une offre en locaux commerciaux, qui accueilleraient les commerçants du Forum et de la place Castille qui le souhaitent.
Cette nouvelle centralité permettrait également de mettre en valeur le marché, et de créer un espace public renouvelé depuis l'Office de Tourisme. L'objectif est donc triple : reconstruire loin des dunes, limiter les risques financiers sur un foncier communal, et retrouver une entrée de plage plus naturelle.

Cette réorientation a été bien accueillie par les partenaires, qui ont unanimement salué l'ambition portée par la nouvelle municipalité. Une nouvelle mission d'AMO sera lancée d'ici la fin de l'année, avec pour objectif de définir la nouvelle programmation de l'opération, tant spatiale que financière : il s'agira notamment de redessiner la place Gentille, d'y implanter les nouvelles constructions et de revoir le bilan d'opération.

LE MOT DE PIERRE PECASTAINGS

« En repensant le projet de la sorte, nous espérons pouvoir réduire le cout de l'opération et les gabarits des nouvelles constructions, pour obtenir un projet qui s'intègre de manière plus harmonieuse dans le tissu urbain existant. Par ailleurs, nous prévoyons que ces nouvelles implantations facilitent la réalisation du projet, qui pourra démarrer sans attendre la maitrise foncière des zones du Forum et de la place Castille. Les acquisitions sur ces deux secteurs pourront se poursuivre au fil des mises en vente, tout en proposant des solutions alternatives à court terme pour leurs propriétaires. »

UN PROJET EN TROIS ACTES

Seignosse 2030 est un projet complexe et ambitieux, organisée autour de 3 axes majeurs :

1 Recréer une continuité piétonne et cyclable entre le Penon et les Bourdaines, via une « promenade de la dune ».

2 Valoriser les étangs rétro-littoraux, par l'aménagement d'un point nature sur les berges de l'étang blanc.

3 Reconstruire et moderniser le cœur de Station autour de la place Gentille. C'est l'opération « Cœur du Penon ».

LES PIEDS AU SEC

La Commune de Seignosse a révisé les règles applicables à chaque projet de construction, en matière de conception des ouvrages de rétention des eaux pluviales.

Les principes retenus sont les suivants :
• **Favoriser l'évacuation gravitaire** des eaux pluviales sans débordement ni inondation vers un exutoire, en utilisant la topographie locale ;
• **Privilégier l'infiltration** des eaux pluviales dans le sous-sol, lorsque ses caractéristiques le permettent ;
• Lorsque l'infiltration n'est pas possible, **retenir les eaux pluviales** dans un ouvrage adapté, et les **restituer au milieu naturel** avec un débit régulé.

La Commune a été divisée en 3 zones
Zone 1 : habitat éparse, hors zone constructible, dans laquelle le dimensionnement des ouvrages pluviaux est basé sur une pluie de période de retour* de 10 ans,
Zone 2 : zones résidentielles du Bourg et de Seignosse Océan, dans lesquelles les ouvrages doivent être dimensionnés sur la base d'une pluie de période de retour de 20 ans,
Zone 3 : centre-bourg et au ruisseau du palue ; elle concentre l'essentiel des problématiques d'écoulement, et nécessite de dimensionner les ouvrages sur une pluie de période de retour de 30 ans.

Ce zonage s'applique à tout projet créant une surface imperméabilisée supérieure à 20 m² (pour la zone 3) ou 40 m² (pour les zones 1 et 2), voiries et parking compris. C'est au stade du projet de construction que les particuliers doivent faire réaliser une étude spécifique, déterminant la capacité d'infiltration du sol concerné, et proposant un dimensionnement des ouvrages de rétention des eaux pluviales. Ces éléments devront être fournis au moment du dépôt en mairie de l'autorisation d'urbanisme, afin que les services techniques puissent vérifier la conformité de l'ouvrage projeté avec le zonage de l'assainissement.

**Pluie de période de retour de 10 ans, c'est-à-dire une quantité de précipitations qui a 10% de chances d'arriver une année particulière. Une période de retour de 20 ans signifie une probabilité de 5%, 3% pour un retour de 30 ans, etc.*

AMÉLIORER NOTRE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les inondations sont un problème récurrent à Seignosse. La nouvelle équipe municipale envisage de nouvelles méthodes pour y remédier, dont la désimperméabilisation des sols. Thomas Chardin, adjoint au maire, nous en explique le principe.

D'où viennent les inondations dont pâtit Seignosse ?

Elles sont causées par le cumul de deux phénomènes aggravant : l'intensité croissante des fortes précipitations, couplée à l'imperméabilisation des sols. L'hiver, le niveau dans les nappes phréatiques est haut, et celles-ci ne peuvent absorber toute la pluie. Le problème est particulièrement fort sur certains quartiers : au golf, au Fourneuf et avenue Jean Moulin. C'est pourquoi l'ancienne municipalité avait investi une somme importante dans un système de pompage chargé de capter l'eau dans les nappes, pour faire baisser leur niveau et retrouver des capacités d'absorption. Mais ce système, qui nécessite de rejeter dans la mer l'eau captée, parfois au moyen d'un tuyau déroulé à même la plage, n'est pas satisfaisant, car il ne concerne que ces quelques quartiers.

Que proposez-vous ?

Le problème vient en partie de la nature des réseaux d'eau pluviale, qui sont vétustes ou inadaptés, et de l'imperméabilisation des sols. La nature des revêtements employés, la largeur des routes - on est parfois sur des gabarits de 10 à 12m là où 6m suffiraient – nuisent à l'infiltration naturelle des eaux de pluies, et ce, sur toute la commune. Et dans les points bas de la commune, c'est rapidement problématique. En désimperméabilisant, l'eau peut s'infiltrer là où elle se stocke à l'heure actuelle. Le système de pompage, qui peut avoir sa raison d'être ne serait alors employé que dans les cas extrêmes.
Mais il s'agit également, pour les particuliers, de mettre en place des dispositifs d'assainissement des eaux pluviales, à la parcelle, qui soient adaptés à l'aptitude des sols à l'infiltration. Jusqu'à présent, seuls les dispositifs de « puisards » ou « tranchées d'infiltration » étaient classiquement mis en œuvre par les constructeurs. Or, lorsque la nappe est haute ou affleurante, il ne peut pas y avoir d'infiltration.

Comment ce système serait-il déployé ?

En matière de reprise des voiries, il ne s'agit pas de refaire toutes les routes immédiatement, mais de profiter des travaux à mener pour faire mieux : moins de béton, plus d'espaces verts, avec des massifs d'infiltration en cas de besoin. Cela permet non seulement de lutter contre les inondations, mais aussi de réguler la chaleur en été ! Nous avons rédigé un cahier des charges en ce sens et lancé un marché à bon de commandes pour sélectionner les entreprises qui nous accompagneront dans cette évolution.

Concernant les projets individuels privés, il s'agit de bien dimensionner les ouvrages : il est donc nécessaire, pour toute personne qui fait construire, de réaliser une étude de sol hydrogéologique, permettant de tester les sols, et dimensionner un ouvrage adapté. Ces études sont de l'ordre de 1500 euros pour une maison individuelle. Bien sur, cela constitue un surcoût à la conception des projets, mais c'est l'assurance, pour l'avenir, de garder les pieds au sec dans son jardin. Il en va de la responsabilité de chacun, de traiter ses eaux de pluie sur sa parcelle !

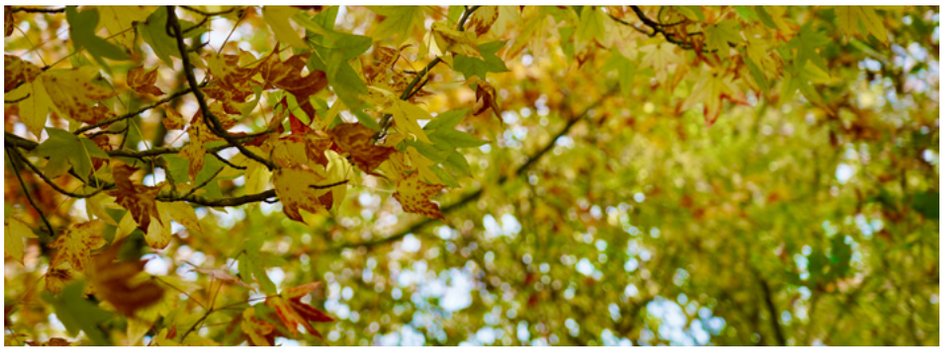

C'EST VERT, MAIS JUSTE !

Deux nouvelles mesures visent à favoriser la qualité, la sécurité et l'esthétique des espaces verts, publics comme privés, qui participent grandement du charme de notre commune.

UN BUDGET ÉLAGAGE REVU À LA HAUSSE

Les besoins en élagage de la commune étant de plus en plus importants, elle a décidé de passer à la vitesse supérieure, en programmant 5 campagnes annuelles contre 3 jusqu'à présent, et en passant le budget dédié de 30 à 50 000€. Là encore, en fonction des besoins, la commune pourra se faire accompagner d'un expert pour examiner chaque situation avec les services municipaux, et décider de la réponse à apporter. Outre la qualité paysagère, c'est la sécurité qui est ici visée, pour éviter des chutes de branchages, de végétaux, ou d'apprentis élagueurs qui souhaiteraient corriger par leurs propres moyens un arbre municipal…

LE DIAGNOSTIC ARBORICOLE ÉTENDU AU BOURG

Depuis plusieurs années, la municipalité mandate un expert pour réaliser un diagnostic arboricole sur Seignosse-Océan, à la fois sur les parcelles publiques et chez les particuliers qui en font la demande. Son travail ne concerne qu'une quarantaine d'essences, participant de l'identité locale paysagère : pin maritime, bien sûr, mais aussi charme, châtaignier, chêne liège, tilleul… Pour chaque individu, l'expert préconise, le cas échéant, des opérations d'entretien, d'élagage ou de renouvellement. Celles-ci restent à la charge du particulier, qui bénéficie toutefois gratuitement des conseils d'un professionnel. Cette année, la municipalité a décidé d'étendre ce dispositif au Bourg. Là encore, les particuliers qui en feront la demande (voir encadré) pourront en bénéficier. En identifiant ainsi les arbres malades ou âgés, en renseignant les particuliers sur les spécificités du patrimoine arboricole local, l'objectif est de permettre à la commune de proposer à tous un paysage forestier harmonieux et qualitatif.

À PIED, À VÉLO, EN VOITURE

Début 2021, l'entrée de Bourg du côté de la Réserve naturelle nationale de l'Étang Noir sera entièrement rénovée. Un nouvel aménagement de l'intersection des routes départementales et la création d'un giratoire au niveau de la plaine des sports permettront de sécuriser la circulation des usagers et des riverains, y compris à pied et à vélo, puisque des trottoirs seront ajoutés, la piste cyclable rénovée. Un point tri et des places de stationnement supplémentaires seront créés dans le parking de la plaine des sports, et celui de la Réserve naturelle sera réaménagé pour tenir compte de l'environnement.

La MACS et le Département participent au financement des travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.

Intéressés par un diagnostic ? Faîtes-vous connaître !

Cette intervention se fait sur la base du volontariat. Pour en bénéficier, merci de faire parvenir votre demande à mairie, avant le 14 décembre, par courrier ou par mail, en précisant :

• Nom, prénom : .....

• Adresse de résidence principale : .....

• Adresse du bien nécessitant le diagnostique : .....

.....

• Téléphone : ..... • Mail : .....

• Nombre d'arbre et essence : .....

.....

UNE SAISON TOURISTIQUE PAS COMME LES AUTRES

Marquée par le crise sanitaire, la saison 2020 a paradoxalement connu une forte fréquentation de juin à septembre, après un printemps confiné. Un nouveau public, pour bonne partie des Français, a découvert notre cité et ses charmes à cette occasion. Une population sur laquelle il faudra essayer de capitaliser à l'avenir, pour préserver le tissu économique local. La directrice de l'office de tourisme, Joëlle Garat, dresse pour nous le bilan de cette saison si particulière.

Que pouvons-nous retenir de la saison touristique en général à Seignosse ?

En effet, cette saison a été totalement atypique, avec 3 mois d'activité en moins sur le printemps, ce qui représente 15 à 20% de la fréquentation annuelle. Puis, après beaucoup d'incertitudes sur les vacances d'été, la haute saison a redémarré très fort de début Juin à mi-septembre. À Seignosse, nous avons généralement 83% de visiteurs français et 17% d'étrangers. Cette année ce taux est passé à 91% et 9%. Les étrangers les plus représentés cet été étaient les Espagnols, les Allemands, les Belges et Suisses. Trois facteurs ont impacté l'arrière-saison : la météo instable, l'absence du QUIKPRO, et l'absence des étrangers ou leur retour prématuré chez eux. Notons toutefois que certains de nos gros hébergeurs (campings et villages vacances) n'ont pas pu récupérer la clientèle Groupes ou Tourisme d'affaires perdue cette année.

Avons-nous remarqué des différences de vacanciers ?

Le taux de personnes venant pour la première fois a progressé de 3 points (1 visiteur sur 2), ce qui est un bon gage pour l'avenir car ces primo-visiteurs ont découvert Seignosse avec de superbes conditions. La clientèle de proximité (40 et 64) a beaucoup fréquenté nos plages cet été. Ces évolutions sont directement liées à la situation sanitaire qui a empêché beaucoup de séjours à l'étranger, et limité les déplacements des Français. Seignosse est sur une pente ascendante, avec un excellent taux de recommandation. Il nous faut capitaliser sur cette tendance.

Note-t-on une grande différence de fréquentation de l'office de tourisme ?

Nous avons limité l'accueil physique. De pointes à 1200 personnes/jour au mois d'août, nous sommes passés à 650, soit la moitié. Les visiteurs ont profité de l'extérieur (plages, forêt, balades à vélo), et étaient moins demandeurs de visites aux alentours. Nous avons également renforcé notre présence digitale pour toucher nos visiteurs via les réseaux sociaux lorsqu'ils étaient sur place. Nous avons eu plus de contacts à distance (mail, chat en ligne, messagerie Facebook ou Instagram). Et le site seignosse-tourisme.com a fait un bond de +26% entre Juin et Août.

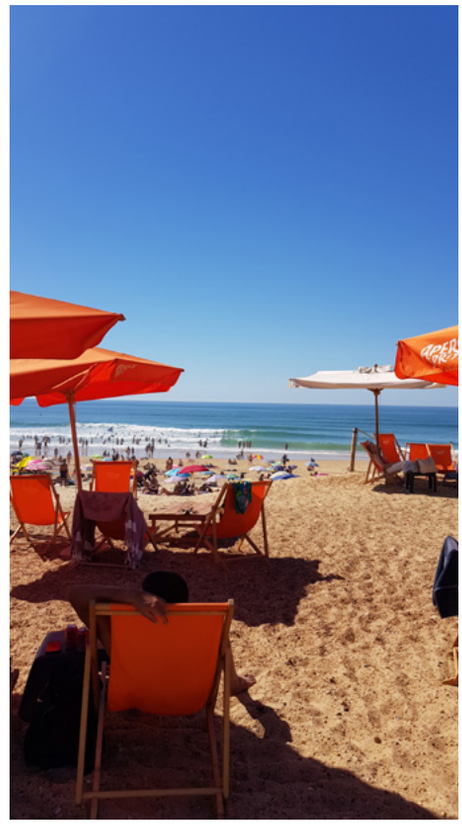

L'équipe de l'office de tourisme, dirigée par Joëlle Garat au premier plan, accueille toute l'année les visiteurs comme les Seignossais curieux de découvrir leur ville différemment.

L'office de tourisme développe depuis des années des campagnes de communication afin de promouvoir la destination Seignosse. Qu'en est-il pour cette année, des changements ?

Il a fallu être très réactif et s'adapter à chaque période en réorientant nos campagnes et les messages qui allaient avec. Nous avons « surfé » sur cette soudaine attractivité des Landes avec des campagnes ciblées dès le mois de mai et nous les poursuivons jusqu'à la fin novembre. Celles qui étaient prévues au printemps ont été décalées à janvier prochain. Nos atouts : grands espaces, nature préservée, ressourcement et simplicité correspondent « pile-poil » aux attentes et aux nouveaux comportements des visiteurs. Un mal pour un bien pour Seignosse, dans cette période d'incertitudes…

ORIGINE DES VISITEURS

91% de France

9% de l'étranger

TOP DES PAYS

1. ESPAGNE
2. ALLEMAGNE
3. BELGIQUE

TOP DES DÉPARTEMENTS

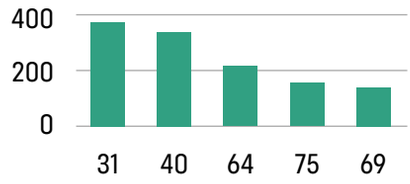

PRIMO-VISITEURS

65% d'étrangers

45% de France

RAPPEL

La commune de Seignosse est classée station de tourisme depuis 2017. Ce classement est l'acte par lequel, les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par une collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. Ce classement, attribué par décret pour une durée de douze ans, suppose le respect d'une grille de critères exigeants.

L'office de tourisme est, quant à lui, classé catégorie 1, cela veut dire qu'il a vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique supportant un flux touristique naturel important de provenance nationale et internationale. De plus, l'office détient la Marque d'état Qualité Tourisme, avec un audit tous les 3 ans, qui garantit la qualité de service, l'expérience et la satisfaction client. De nombreux efforts sont faits pour faire de Seignosse une destination d'excellence, développer sa notoriété, pour attirer les visiteurs et les fidéliser, participant ainsi au dynamisme économique de la commune.

DES PHOTOS
MAIS PAS DE CLICHÉS !

A l'ehpad l'alaoude, le service animation accompagne au quotidien les résidents et réfléchit à toujours plus de projets avec eux.

En septembre, « la rentrée photo » à l'ehpad a permis de remplir bien des objectifs ! Le premier de ceux-ci, immortaliser les résidents par des portraits valorisants qui, placés sur les portes de leur chambre, leur permettraient, à eux et à leur famille, de se repérer plus facilement. Des photos qui agrémentent également les couloirs de l'établissement.
En plus de leur nouvelle carrière de top model, les résidents, parmi leurs activités récurrentes, préparent également des chapeaux pour coiffer les Catherinettes. Ces créations feront l'objet d'un défilé des employés de l'ehpad... décidément très branchés « mode ».
Ils recyclent également des livres usagés pour les transformer en sapins, qui seront vendus au profit du Téléthon. Il paraît même qu'ils créent des calendriers de l'avent pour les enfants des employés de l'ehpad... Bref, une activité débordante !

COLIS
DES AÎNÉS

Chaque année, le traditionnel Repas des aînés réunit un grand nombre de Seignossais autour d'un repas convivial animé de moments dansants. C'est avec beaucoup de regret que la commune a pris la décision difficile mais nécessaire d'annuler celui-ci, du fait des mesures sanitaires qui s'imposent.
Malgré tout, il reste important de conserver un moment festif dans cette période de fin d'année. C'est pour cela que l'équipe municipale a décidé d'offrir un colis de Noël à tous les Seignossais de plus de 73 ans, un courrier leur a été envoyé début novembre.

Afin de pouvoir commander dans les meilleurs délais, il est demandé de bien vouloir confirmer le souhait de bénéficier du colis en retournant le bulletin détachable qui a été envoyé par courrier, à l'adresse suivante :
Mairie de Seignosse - CCAS
1998 avenue Charles de Gaulle
40 510 SEIGNOSSE,
ou en confirmant par téléphone au 05 58 49 89 89 avant le vendredi 20 novembre 2020.

PLUS DE TEMPS POUR VOUS COMPRENDRE

Plusieurs centaines de Seignossais ont déjà répondu au questionnaire en ligne de « boostez-vous », le volet sommeil du programme Seignosse santé. Initialement prévu pour être clos fin octobre, **ce questionnaire restera en ligne jusqu'à la fin du mois de décembre**, pour laisser à un nombre encore plus important de Seignossais d'y répondre.
Le comité de pilotage du projet s'est réuni début novembre, et prépare la suite de l'étude, à savoir l'organisation des journées de sensibilisation et les ateliers, pour améliorer votre sommeil.

Où se procurer le questionnaire ?
> format papier à l'accueil de la mairie
> sur seignosse.fr
> sur votre smartphone en scannant le QR code ci-dessous.

Un ordinateur et des tablettes sont disponibles à l'accueil de la mairie pour répondre directement en ligne, **comptez une dizaine de minutes pour répondre au questionnaire**.

Les jardins PARTAGÉS

UN JARDIN PARTAGÉ EST UN JARDIN RURAL OU URBAIN GÉRÉ EN COMMUN PAR UN GROUPE D'HABITANTS.

Dans la Nouvelle 02, la commune a fait appel aux personnes intéressées pour participer à la création de jardins partagés à Seignosse. Près de 40 personnes ont répondu présents pour le lancement du projet. Celui-ci se conçoit, se construit et se cultive collectivement.

Dès que les conditions le permettront, un premier rendez-vous permettra de réunir les passionnés. Une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires du projet devrait voir le jour.

ATELIERS NUMÉRIQUES ÉPISODE 2

Les ateliers numériques sont des rendez-vous ponctuels gratuits, accessibles à tous sur inscription, qui permettent l'apprentissage des bases de l'informatique. Plusieurs sessions d'ateliers sont prévues en janvier, il est temps de s'inscrire. La mairie contactera en temps voulu les personnes inscrites.

Inscriptions à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05 58 49 89 89

ATELIER 1 LUNDI 18 JANVIER 10H
Découvrir une tablette,
naviguer sur internet,
créer une adresse mail

ATELIER 2 LUNDI 18 JANVIER 14H
ATELIER 4 JEUDI 28 JANVIER 14H
Utilisation des services nationaux
(service des impôts, ANTS, ameli...)

ATELIER 3 LUNDI 21 JANVIER 10H
ATELIER 5 JEUDI 28 JANVIER 10H
Communiquer avec ses proches

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULE SANS PUBLIC
LE LUNDI 14 DÉCEMBRE À 19H AU PÔLE SPORTIF ET CULTUREL MAURICE RAVAILHE
il sera diffusé en direct sur : seignosse.fr/direct

LES ASSO

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Adhérer à l'UNC c'est pouvoir :

> Bénéficier d'une information continue sur l'actualité du monde combattants et de conseils sur les droits afférents aux combattants et victimes de guerre, dont les veuves et orphelins.

> Obtenir un accompagnement dans vos démarches personnelles auprès de l'ONACVG ou autres structures à caractère social.

> Bénéficier d'une aide sociale et d'une aide à la reconversion ou d'un accompagnement auprès de l'ONACVG ou autres organismes.

> Retrouver des compagnons d'armes ou des personnes partageant une expérience commune pour échanger et partager.

> Participer aux cérémonies et manifestations mémorielles, locales ou nationales.

> Être unis dans la défense des droits des combattants pour les préserver.

Nos aînés vieillissent et disparaissent peu à peu. Ces dernières années de nombreux militaires d'active et en retraite ayant participé à différentes OPEX ont rejoint les rangs de l'UNC Seignosse afin de perpétuer le souvenir.

Vous êtes détenteur de la croix du combattant, devenez membre ; vous avez servi sous les drapeaux, vous êtes réserviste, vous avez servi dans les forces de police ou comme soldat du feu, vous avez servi à la Croix Rouge ou à la sécurité civile, vous avez été élu, devenez Soldat de France ; vous n'entrez dans aucune de ces catégories, vous pouvez vous joindre à nous comme sympathisant.

M. David PETTES-DULER | **07 86 46 16 65** | **pierrot40510@orange.fr**

CYCLO CLUB DE SEIGNOSSE

Le cyclo club de Seignosse est une association type loi 1901, affiliée à la « fédération française de vélo ». Il propose aux Seignossais, Seignossaises et aux habitants et habitantes du secteur de faire en groupe, du vélo de route, du VTT/VAE, VTC dans les sections suivantes :

« ROUTE » avec 2 groupes de niveau, possibilité d'évoluer de l'un à l'autre selon ses capacités, sa forme et ses attentes.

« VTT/VTAE » : les nombreuses pistes et singles de la forêt landaise, du Pays basque, des Pyrénées, Bardenas... font la joie des vtétistes du club.

« BALADE » circuits de 15 à 60 km... sorties décontractées.

Chacun et chacune pourra donc rouler dans un groupe adapté à son niveau pour allier effort et plaisir en participant aux randonnées et balades programmées par le club.

Des sorties hebdomadaires sont organisées, entre mer, lacs, forêts, côtes de Chalosse, de l'Adour et Pyrénées.

Rejoindre le club permettra de profiter des bienfaits de la pratique du vélo en groupe, de découvrir le meilleur du vélo au travers des différentes randonnées basées sur la convivialité et le partage, avec pour seul but le plaisir du vélo sans chronomètre ! Peu importe le niveau, des néophytes aux plus aguerris !

Alors laissez-vous tenter et faites le plein d'activités vélo !

A vélo tout est plus beau !

06 83 87 21 64 | **06 83 92 16 65** | **cycloclubseignosse@gmail.com**

Vous souhaitez participer et paraître dans cette rubrique ? Faîtes-vous connaître par mail à *lanouvelle@seignosse.fr*

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Le document pour les demandes de subventions 2021 est disponible sur seignosse.fr

ENTREPRENDRE À SEIGNOSSE

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Vous souhaitez participer et paraître dans cette rubrique ? Faîtes-vous connaître par mail à *lanouvelle@seignosse.fr*

Fromages et horizons

Crèmerie - fromagerie, Bâtiment du Pouy 1798 avenue Charles de Gaulle

05 58 97 20 60 **www.fromages-et-horizons.fr**

Nichée dans le coin du bâtiment du Pouy, la crèmerie - fromagerie « Fromages et horizons » tenue par Laure est ouverte depuis début octobre. Il a fallu de fastidieux travaux pour créer ce lieu hors-normes, où les produits sont bichonnés et bien mis à l'honneur dans leur écrin réfrigéré fait sur mesures. *« C'est un choix de changer les habitudes, avec cet aménagement je casse un peu les barrières traditionnelles, je suis au contact des clients, je peux dialoguer, présenter, couper puis finaliser les commandes près de mes clients. J'ai passé beaucoup d'années derrière un ordinateur car je suis ingénieure en informatique en mathématiques appliquées, oui… c'est une vraie reconversion que je vis pleinement. Je suis revenue m'installer à Seignosse, j'ai suivi des formations et finalement je retourne aux sources car je suis la 3e génération de crémier dans la famille. Je propose bien sûr une gamme de fromages traditionnels et des fromages locaux. Je souhaite mettre en avant les producteurs proches car c'est un vrai échange, je visite les fermes, vois les conditions d'élevage des animaux, c'est primordial pour connaître le produit que je vends. Je propose aussi le matériel pour passer une bonne soirée raclette à la maison. J'associe les fromages avec des produits annexes comme des bières ou vins en fonction des fromages et souhaite élargir ces produits. Les fromages, leurs histoires et les rencontres qu'ils amènent sont ma nouvelle vie que je partage maintenant avec les Seignossais. »*

La laverie

avenue de la grande plage, 18 résidence les 3 mâts.

06 51 62 47 37 **lalaverieseignosse.business.site** **la-laverie**

À la construction de la station du Penon dans les années 70, un espace avait été pensé pour la création d'une laverie, utile aux nouveaux habitants. Depuis le temps… ce local existe toujours et tourne encore à plein régime… David a repris l'affaire il y a trois ans quand l'occasion s'est présentée. *« Je suis Seignossais depuis plus de vingt ans et voisin de la laverie que j'ai toujours connue ici. Elle est très représentative de la vie seignossaise. Comme la ville, elle vit au rythme des saisons, multipliant son public par 7 ou plus durant l'été. C'est un endroit où se croisent énormément de personnes différentes, un vrai melting-pot, du surfeur de passage aux Seignossais habitués. Quand j'ai commencé à m'en occuper, j'ai fait quelques améliorations pour que ce soit un lieu de vie agréable pour tous. J'ai par exemple installé une bibliothèque participative qui fonctionne bien. Grâce à un nouvel équipement domotique, je peux gérer le moindre souci même si je suis à l'autre bout du monde. Autre amélioration qui me tenait à cœur, la lessive proposée est désormais écoresponsable.*

Aujourd'hui je suis en discussion avec l'association Chaussettes orphelines qui emploie des personnes en difficultés. Elle récupère les fameuses « orphelines » pour en fabriquer de nouvelles très tendance. J'ai un autre métier à côté mais m'occuper de ce lieu me donne chaque jour des idées. Je me sens acteur de ma commune et souhaite continuer à m'investir pour faire de ces endroits des lieux de vie hors du commun. »

Restons mobilisés
pour les commerçants locaux présents pour nous,
retrouvez la liste des commerces ouverts
actualisée quotidiennement
sur seignosse.fr.

Commerçants, si vous souhaitez être dans la liste, envoyez vos informations à nouvelle@seignosse.fr

HISTOIRE

Le saviez-vous ?

Les échassiers landais

Chacun de nous a en tête cette image bucolique du berger landais perché sur des échasses, bien représentative de notre département. Mais qui étaient ces hommes que l'on qualifiait de nomades ou de rustres vivant en marge de la société ? Pour le savoir remontons un peu le temps.

Leur apparition remonterait au début du 18ème siècle. À cette époque le territoire des Landes n'est qu'une étendue de sable, de marécages, d'herbes et de broussailles. Les villages sont très isolés et l'économie repose principalement sur un système agricole mêlant élevage et culture.

Pour surveiller les troupeaux de moutons et de brebis qui sont éparpillés dans la lande à la recherche de nourriture suffisante, les bergers sont perchés sur des échasses constituées de 2 pièces de bois : la pièce principale est l'escasse (jambe en patois landais) et le paouse pé (repose-pied) situé entre 90 cm et 1,20 mètre du sol, la fixation se fait par une lanière de cuir autour de la jambe.

Ces échasses font d'eux avec les facteurs les seules personnes à être « tchanqués » (équipés d'échasses). Ce moyen de locomotion bien adapté à la topographie du paysage, leur permet de parcourir de longues distances tout en se protégeant des piqûres d'ajoncs et de l'humidité du sol.

Une vie faite de solitude, qu'ils comblent en filant la laine de leurs moutons, en jouant du fifre ou de la vielle. Parfois ils rencontrent d'autres bergers venant de villages voisins. C'est l'occasion pour eux de se retrouver dans une petite maison au confort des plus rudimentaire (l'oustalet) et d'échanger des nouvelles que chacun rapportera dans son village. Ils deviennent ainsi des messagers, gardiens de la tradition orale de contes et légendes.

En juin 1857 la loi d'assainissement et de mise en culture des Landes fut votée, et en l'espace d'une génération le système agropastoral en vigueur jusque-là disparu pour être remplacé par le drainage, la plantation de pins et la sylviculture. Le berger landais et ses échasses disparurent petit à petit, mais dans le même temps les bergers ont trouvé une autre utilisation à leurs échasses en les associant à des jeux ou à des danses dans les villages. C'est ainsi qu'en 1889 l'arcachonnais Sylvain Dornon donna naissance au premier groupe de danseurs sur échasses.

De nos jours quelques groupes d'échassiers animent encore la saison touristique par leur déambulation dans les stations balnéaires comme à Seignosse ou se produisent dans les fêtes de villages, lors des férias par des spectacles folkloriques ou des courses de vitesse.

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Une anecdote sur Seignosse ?
Pour participer et contribuer à cette rubrique ? Faîtes-vous connaître par mail à
lanouvelle@seignosse.fr

EXPRESSIONS POLITIQUES

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Cher(e)s Seignossais(e)s,

Dans le cadre de la crise que nous traversons, votre équipe municipale reste plus que jamais à votre disposition afin de vous offrir un service public de qualité et accessible à tous. Le nouveau confinement décidé par le Gouvernement a ainsi nécessité une adaptation rapide de notre organisation. Ainsi, la coordination des services les plus impactés que sont les Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale a nécessité une prise de décision rapide et partagée, facilitée notamment par l'esprit d'équipe qui nous anime et notre volonté d'œuvrer en commun.

Malgré les incertitudes, notre ligne directrice reste la réalisation de notre programme au cours des 6 prochaines années. La mise en place d'une mutuelle communale en faisait bien évidemment partie, et a pour objectif d'offrir l'accès à une couverture santé à tous les Seignossais(e)s, notamment aux retraités, indépendants ou artisans qui le souhaitent. Ce dispositif comprendra notamment une offre élargie à plusieurs mutuelles ou assurances, et restera bien évidemment facultative. Cette mesure importante de notre programme s'inscrit dans notre volonté de rendre notre commune plus accessible et proche de ses administrés.

Un autre engagement fort était de replacer Seignosse au centre de l'intercommunalité MACS. Certains esprits chagrins, obnubilés par des considérations partisanes et dépassées, y verront un recul pour notre commune, ou pire une volonté pour certains de s'enrichir via l'obtention d'un poste à responsabilité. Au-delà du caractère potentiellement diffamatoire de ces propos, nous retiendrons nos profondes divergences quant au rôle de l'élu. En effet, certains prônent l'isolement et le clivage dans l'espoir d'un gain politique à court terme, d'autres préfèrent travailler collectivement à un programme partagé et ambitieux pour notre territoire, ou la pluralité des opinions politiques constitue plus une richesse qu'une source de conflit.

Ensemble, restons mobilisés pour nous protéger.

Pierre Pecastaings, Carine Quinot, Thomas Chardin, Martine Caby, Marc Jolly, Valérie Castaing-Tonneau, Franck Lambert, Alexandre D'Incau, Marie-Christine Graziani, Brigitte Glize, Arnaud Feito, Bernadette Maylie, Éric Lecerf, Quitterie Hildelbert, Rémy Muller, Léa Granger, Thierry Durou, Juliane Villacampa, Pierre Van Den Boogaerde, Maud Ribera, Frédéric Darrats.

ÉLUS DE L'OPPOSITION

À la recherche d'idées, faute d'en avoir eu avant

Nouvelle idée de l'actuelle équipe municipale ! Proposer une mutuelle aux habitants.

Habituellement, les équipes municipales cherchent des idées avant les élections, pour les soumettre aux électeurs. Faute d'en avoir eu avant, l'heure est au brainstorming.

Proposer une mutuelle : voilà un projet vite monté. On sélectionne une mutuelle, et on communique pour valoriser l'action municipale. Seignosse compte suivre les nombreuses communes landaises qui ont déjà souscrit à ce type de programme. Est-ce le rôle d'une commune de proposer une mutuelle ?

Il y a 3 ans notre équipe municipale s'était interrogée, aboutissant à une réponse négative.

Pourquoi privilégier une offre de mutuelle plutôt qu'une autre ? « Pour faire profiter les habitants d'un meilleur tarif » répondra l'exécutif actuel. Si l'on suit ce raisonnement, la commune proposera bientôt une offre commerciale pour des portes et fenêtres, privilégiera un concessionnaire auto ou un boulanger !

Ce n'est clairement pas le rôle d'une commune, et demeure juridiquement très litigieux car le favoritisme est un délit. N'est-il pas anodin de voir cette démarche très fortement déconseillée par l'Association des Maires de France ? Cette mesure séduit nombre de communes socialistes qui ne réfléchissent pas beaucoup avant de les mettre en place puisqu'elles constituent des pratiques anticoncurrentielles et favorisent donc une entreprise au détriment des autres.

Fini le temps où Seignosse était créative. Ainsi, à la MACS, la commune de Seignosse s'est rangée sans broncher derrière l'exécutif socialiste en échange d'une indemnité mensuelle pour le Maire. Espérons simplement que les intérêts des Seignossais ne soient pas sacrifiés sur l'autel de quelques intérêts financiers particuliers. Espérons que l'Office de Tourisme ne soit pas une offrande présentée à MACS pour obtenir quelques avantages personnels, il semblerait que la danse de ventre de cette dernière ait déjà commencé…

Lionel Camblanne, Adeline Moindrot, Christophe Raillard, Marie-Astrid Allaire, Alain Buisson, Sylvie Caillaux.

Covid-19

Ensemble RESTONS MOBILISÉS POUR NOUS PROTÉGER

---

seignosse.fr

villedeseignosse

SEIGNOSSE